



Communication Service Environnement Pôle Déchets – REOM 2024

Brionnais Sud Bourgogne a harmonisé son mode de financement des déchets ménagers et assimilés en 2023 en instaurant la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Les élus avaient acté que, pour l'année 2023, elle serait forfaitaire et commune à tous les foyers de Brionnais Sud Bourgogne, cependant l'ensemble du conseil communautaire s'était engagé à mettre en place dès 2024, une facturation au nombre de personnes au foyer.

Ainsi **pour 2024** la nouvelle grille tarifaire sera comme suit :

- ✓ Foyers de 1 personne = 150.00€ annuel
- ✓ Foyers de 2 personnes = 227.00€ annuel
- ✓ Foyers de 3 ou 4 personnes = 325.00€ annuel
- ✓ Foyers de 5 personnes et plus = 372.00€ annuel
- ✓ Foyers en résidence secondaire = 182.00€ annuel

La facturation est semestrielle, un acompte en juin et un solde en novembre.

Nouveauté 2024

Le prélèvement automatique est de nouveau possible cette année, si vous souhaitez le mettre en place merci de demander les documents au Pôle Déchets à l'adresse mail suivante : redevance@bsb71.fr ou à l'adresse postale suivante :

Brionnais Sud Bourgogne
Service Environnement – Redevance –
4. Rue Elie Maurette 71170 Chauffailles.

L'équipe environnement est également à votre écoute au : **03.85.26.52.20**.



Brionnais Sud Bourgogne

Siège : 4 rue Elie Maurette 71170 CHAUFFAILLES - 03 85 26 52 20 - cc@brionnaissudbourgogne.fr
<https://brionnaissudbourgogne.fr/>

